

Tél. : (+352) 341 342 202 Fax : (+352) 341 342 342

Le 24 août 2015

Cher actionnaire,

Fusion de Schroder International Selection Fund – Global Small Cap Energy avec Schroder International Selection Fund – Global Energy

Nous vous écrivons pour vous informer qu'en date du 30 septembre 2015 (la « **Date effective** »), Schroder International Selection Fund – Global Small Cap Energy (le « **Compartiment absorbé** ») fusionnera avec Schroder International Selection Fund – Global Energy (le « **Compartiment absorbant** ») (la **Fusion**). Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront la valeur en actions équivalente du Compartiment absorbant en lieu et place de leurs actuelles actions du Compartiment absorbé.

La Fusion a été autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 10 août 2015.

Objectifs et politiques d'investissement

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ont comme objectif principal de réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions de sociétés liées à l'énergie. Le Compartiment absorbé est orienté sur les petites capitalisations tandis que le Compartiment absorbant est axé sur les petites à moyennes capitalisations et présente également un indicateur synthétique de risque et de rendement légèrement inférieur¹ à celui du Compartiment absorbé.

Modifications apportées aux catégories d'actions et à la commission de gestion annuelle

Le tableau ci-après résume la commission de gestion annuelle (la « **CGA** ») et les charges courantes (les « **CC** ») des catégories d'actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Veuillez noter que les CC intègrent la CGA et toutes les autres charges et dépenses.

Catégorie d'actions	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	CGA	CC	CGA	CC estimées ²
A	1,50 %	1,96 %	1,50 %	1,92 %
C	1,00 %	1,36 %	1,00 %	1,32 %
I	0,00 %	0,11 %	0,00 %	0,07 %

¹ L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) définit la catégorie de risque du Compartiment dans son document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et se calcule sur la base de la volatilité des rendements.

² Les pourcentages indiqués s'entendent sur une base annuelle et sont calculés en fonction de la valeur liquidative par action. Les CC comprennent, s'il y a lieu, la commission de distribution, la commission de services aux actionnaires, la commission de gestion et autres charges d'administration, dont les frais d'administration de fonds et les frais de dépositaire et d'agent de transfert. Elles tiennent compte des commissions de gestion et des coûts d'administration des fonds de placement sous-jacents en portefeuille. Les CC s'entendent à mai 2015.

La devise de base du Compartiment absorbé ainsi que du Compartiment absorbant est le dollar américain. Une synthèse récapitulative exhaustive indiquant quelles catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées dans quelles catégories d'actions du Compartiment absorbant figure en Annexe de la présente lettre.

Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et rachats

L'heure limite de négociation et les délais de règlement ne subiront aucun changement. L'heure limite de négociation pour le Compartiment absorbant est fixée à 13 h 00, heure de Luxembourg, le jour de transaction. Les ordres doivent parvenir à la société de gestion de Schroder International Selection Fund (la « **Société de gestion** ») avant l'heure limite de négociation dudit jour de transaction. Le délai de règlement des souscriptions et rachats est de trois jours ouvrables suivant un jour de transaction.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (y compris les modifications apportées aux catégories d'actions) figure en Annexe.

Fusion

Le présent avis de Fusion est requis en vertu de la loi luxembourgeoise.

Après examen, le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund a conclu, au regard de la similitude des stratégies du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, que les actionnaires du Compartiment absorbé tireront parti d'une fusion avec le Compartiment absorbant. Les actionnaires du Compartiment absorbé verront leurs actifs fusionner au sein d'un compartiment leur permettant de mieux tirer profit du potentiel de croissance du capital tout en bénéficiant d'une diminution du profil de risque et ce, à moindre coût. Le Compartiment absorbé compte environ 25 millions USD sous gestion au 30 juin 2015 tandis que le Compartiment absorbant recense pour sa part près de 460 millions USD sous gestion à la même date. Bien que les limites de capitalisation boursière des sociétés ciblées des deux compartiments soient différentes, le Compartiment absorbant agira selon des critères et une stratégie d'investissement similaires à ceux du Compartiment absorbé, mais au sein d'un univers d'investissement plus vaste. Aucun changement des entités juridiques opérant en qualité de gestionnaire d'investissement ou des équipes d'investissement qui gèrent actuellement le Compartiment absorbé n'interviendra suite à la Fusion.

— Coûts et dépenses de la Fusion

Les frais de constitution du Compartiment absorbé ont été entièrement réglés. Les dépenses inhérentes à la Fusion, notamment les frais légaux, de conseil et les frais administratifs, seront prises en charge par la Société de gestion.

À compter du 24 août 2015, en vue d'intégrer les coûts de transaction afférents à la cession de tout investissement qui serait inapproprié au sein du portefeuille du Compartiment absorbant, ou ceux associés aux ordres de rachat ou de conversion reçus au cours de la période précédant la Fusion, la valeur liquidative par action du Compartiment absorbé sera ajustée à la baisse lors de chaque sortie nette par le biais d'un ajustement dilutif. Dans le cas improbable d'entrées nettes dans le Compartiment absorbé au cours de cette période, la valeur liquidative par action sera ajustée à la hausse. Les coûts associés aux mouvements de portefeuille requis pour l'alignement du portefeuille du Compartiment absorbé avec celui du Compartiment absorbant générés entre le 24 août 2015 et la date de la Fusion seront comptabilisés dans le calcul, pour cette période, des valeurs liquidatives par action. De plus amples informations relatives aux ajustements dilutifs figurent dans le Prospectus, à la section 2.3 « Calcul de la Valeur liquidative ». Le prospectus est disponible à l'adresse suivante : www.schroders.lu.

— Ratio de conversion, traitement du revenu cumulé et conséquences de la Fusion

À la Date effective, l'actif net du Compartiment absorbé sera transféré dans le Compartiment absorbant. En contrepartie des actions de chaque catégorie qu'ils détiennent au sein du Compartiment absorbé, les actionnaires recevront un nombre d'actions de la même catégorie au sein de la catégorie correspondante (tel que décrit à la section « Modifications apportées aux catégories d'actions et à la commission de gestion annuelle » ci-avant) du Compartiment absorbant

pour une valeur équivalente, déterminée sur la base de la valeur liquidative par action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant à la Date effective.

Tout revenu accumulé au titre des actions du Compartiment absorbé au moment de la Fusion sera intégré au calcul de la valeur liquidative par action finale du Compartiment absorbé et ledit revenu ainsi accumulé sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur liquidative par action du Compartiment absorbant.

Vous deviendrez de ce fait un actionnaire du Compartiment absorbant, dans la catégorie d'actions correspondant à votre participation actuelle dans le Compartiment absorbé. Une synthèse récapitulative exhaustive indiquant quelles catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées dans quelles catégories d'actions du Compartiment absorbant figure en Annexe, à la section « Cartographie des catégories d'actions existantes et nouvelles ».

Vos actions au sein du Compartiment absorbant pourront faire l'objet de transactions à partir du 1^{er} octobre 2015, jour de transaction dont l'heure limite de réception des ordres est fixée à 13 h 00, heure de Luxembourg, le jour de transaction.

— **Droits des actionnaires en matière de rachat/conversion**

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Compartiment absorbant à compter de la Date effective, vous pouvez à tout moment, jusqu'au 23 septembre 2015 inclus, demander le rachat de votre participation au sein du Compartiment absorbé ou sa conversion dans un autre compartiment Schroder.

Nous exécuterons sans aucun frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Les agents locaux peuvent également appliquer une heure de clôture des transactions locale antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons, de ce fait, de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à la Société de gestion avant l'heure de clôture des transactions, fixée à 13 h 00, heure de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Les souscriptions ou les conversions en Actions du Compartiment absorbé émanant de nouveaux investisseurs ne seront plus acceptées après la clôture des transactions le 24 août 2015. Afin de laisser aux investisseurs le temps nécessaire pour modifier les plans épargne à versements périodiques et plans similaires, les souscriptions ou les conversions au sein du Compartiment absorbé émanant d'investisseurs existants seront acceptées jusqu'au 23 septembre 2015 (la clôture des transactions étant fixée à 13 h 00 le 23 septembre 2015).

— **Fiscalité**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou le rachat ou la conversion d'actions avant la Fusion pourrai(en)t avoir un impact sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons, par conséquent, de solliciter les conseils d'un professionnel eu égard à ces questions.

— **Informations supplémentaires**

Nous recommandons aux actionnaires de lire le document d'information clé pour l'investisseur (le **DICI**) du Compartiment absorbant accompagnant la présente lettre. Le DICI ci-joint est un DICI représentatif pour le Compartiment absorbant, qui fournit des informations sur la catégorie d'actions concernée présentant la CGA la plus élevée (catégorie d'actions A). Il est, conjointement aux DICI de toutes les autres catégories d'actions disponibles, consultable sur notre site internet : www.schroders.lu. Le prospectus est également disponible à cette même adresse.

Un rapport d'audit sera préparé par le réviseur d'entreprises agréé en lien avec la Fusion et sera disponible, gratuitement, sur demande, auprès de la Société de gestion.

Nous espérons que vous déciderez de conserver vos investissements dans le Compartiment absorbant après la Fusion. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+352) 341 342 212.

Cordialement,

Handwritten signature of Noel Fessey in black ink, featuring a stylized 'N' and 'F'.

Noel Fessey
Signataire autorisé

Handwritten signature of Nathalie Wolff in black ink, consisting of a long horizontal line with a small flourish.

Nathalie Wolff
Signataire autorisée

Annexe

Tableau comparatif des principales caractéristiques

Le tableau suivant compare les principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Tous deux sont des Compartiments de Schroder International Selection Fund. De plus amples détails figurent dans le Prospectus et il est également recommandé aux actionnaires de consulter le DICI du Compartiment absorbant accompagnant la présente lettre.

	Compartiment absorbé Schroder ISF – Global Small Cap Energy	Compartiment absorbant Schroder ISF – Global Energy
Objectif et politique d'investissement du prospectus	<p>« Réaliser une croissance du capital en investissant principalement dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés juniors du monde entier, actives dans le secteur de l'énergie ou exerçant une activité connexe.</p> <p>Pour atteindre son objectif, le Gestionnaire d'investissement recherchera une exposition à un panier d'actions choisies offrant, selon lui, le meilleur potentiel de croissance. Le Gestionnaire d'investissement peut recourir à un large éventail d'actifs, notamment des Fonds d'investissement, des instruments dérivés financiers et des warrants. Le Gestionnaire d'investissement peut également investir dans des dépôts auprès d'établissements de crédit et dans des instruments du marché monétaire. »</p>	<p>« Réaliser une croissance du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés opérant dans le secteur de l'énergie. »</p>
Objectifs et politique d'investissement du DICI	<p>Objectifs</p> <p>« Le fonds vise la croissance du capital. »</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>« Au moins les deux tiers du fonds (hors liquidités) seront investis dans un portefeuille concentré d'actions de petites sociétés énergétiques et liées à l'énergie dans le monde entier. De manière générale, cette concentration signifie la détention de moins de 50 sociétés en portefeuille. Nous investirons généralement dans des sociétés dont le capital social est inférieur à 500 millions de dollars.</p> <p>Selon nous, les sociétés de petite capitalisation peuvent offrir des perspectives de croissance supérieures à celles des grandes sociétés sur le long terme, dans la mesure où elles sont généralement au</p>	<p>Objectifs</p> <p>« Le fonds vise la croissance du capital. »</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>« Au moins les deux tiers du fonds (hors liquidités) seront investis dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés liées à l'énergie. Le fonds détiendra généralement moins de 50 sociétés et présente un biais en faveur des sociétés de petite et moyenne capitalisations.</p> <p>Le fonds se concentre sur les plus fortes convictions de l'équipe de gestion, comprenant majoritairement des sociétés traditionnelles liées au pétrole et au gaz, mais également des sociétés impliquées dans les secteurs des infrastructures, des services publics et des énergies renouvelables et alternatives. Le fonds présente un</p>

	Compartiment absorbé Schroder ISF – Global Small Cap Energy	Compartiment absorbant Schroder ISF – Global Energy
	<p>début de leur développement. Les sociétés de petite capitalisation sont moins couvertes en termes de recherche que leurs homologues de grande capitalisation.</p> <p>Selon nous, l'énergie est un thème d'investissement récurrent qui devrait continuer d'offrir aux investisseurs des performances attractives notamment sur le long terme.</p> <p>Le fonds peut aussi investir dans d'autres instruments financiers et détenir des liquidités en dépôt. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou d'optimisation de la gestion. »</p>	<p>biais en faveur des sociétés d'exploration et de production. Le gérant se concentre sur des sociétés assorties de perspectives de croissance sur le long terme, souvent soutenues par une hausse de la production et qui, selon le gérant, sont méconnues et sous-évaluées par le marché. Selon nous, l'énergie est un thème d'investissement récurrent qui devrait continuer d'offrir aux investisseurs des performances attractives notamment sur le long terme.</p> <p>Le fonds peut aussi investir dans d'autres instruments financiers et détenir des liquidités. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement et réduire le risque ou optimiser la gestion. »</p>
Indicateur synthétique de risque et rendement (SRII)	Catégorie 7	Catégorie 6
Profil de l'Investisseur type	Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.	Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.
Catégorie du Compartiment	Compartiments en actions spécialisés	Compartiments en actions spécialisés
Devise du Compartiment	USD	USD
Date de lancement	17 mai 2010	30 juin 2006
Encours total du compartiment (en millions) au 30 juin 2015	25 millions d'USD	460 millions d'USD

	Compartiment absorbé Schroder ISF – Global Small Cap Energy	Compartiment absorbant Schroder ISF – Global Energy
Heure limite de réception des ordres et délais de règlement des souscriptions et rachats	<p>Les ordres doivent parvenir à la Société de gestion avant 13 h 00, heure de Luxembourg le jour de transaction pour être exécutés le même jour.</p> <p>Le délai de règlement des souscriptions et rachats est de trois jours ouvrables suivant un jour de transaction.</p>	<p>Les ordres doivent parvenir à la Société de gestion avant 13 h 00, heure de Luxembourg le jour de transaction pour être exécutés le même jour.</p> <p>Le délai de règlement des souscriptions et rachats est de trois jours ouvrables suivant un jour de transaction.</p>
Commission d'entrée	<p>A : <i>max.</i> 5,00 % du montant total de souscription (soit 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action)</p> <p>C : <i>max.</i> 1 % du montant total de souscription (soit 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action)</p> <p>I : <i>Aucune</i></p>	<p>A : <i>max.</i> 5,00 % du montant total de souscription (soit 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action)</p> <p>C : <i>max.</i> 1 % du montant total de souscription (soit 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action)</p> <p>I : <i>Aucune</i></p>
Commission de gestion par catégorie d'actions	<p>A : 1,50 % par an</p> <p>C : 1,00 % par an</p> <p>I : 0,00 % par an</p>	<p>A : 1,50 % par an</p> <p>C : 1,00 % par an</p> <p>I : 0,00 % par an</p>
Charges courantes	<p>A : 1,96 % par an</p> <p>C : 1,36 % par an</p> <p>I : 0,11 % par an</p>	<p>A : 1,92 % par an</p> <p>C : 1,32 % par an</p> <p>I : 0,07 % par an</p>

Cartographie des catégories d'actions existantes et nouvelles

Compartiment absorbé Schroder ISF – Global Small Cap Energy		Compartiment absorbant Schroder ISF – Global Energy	
Catégorie d'actions existante détenue	Codes ISIN	Nouvelle catégorie d'actions détenue	Codes ISIN
A Capitalisation EUR	LU0507598497	A Capitalisation EUR	LU0374901568
A Capitalisation CHF	LU0507598810	A Capitalisation CHF*	Pas encore disponible
A Distribution GBP	LU0507599115	A Distribution GBP	LU0355356758
C Capitalisation USD	LU0507598141	C Capitalisation USD	LU0256331728
C Capitalisation EUR	LU0507598570	C Capitalisation EUR	LU0374901725
C Capitalisation CHF	LU0507598901	C Capitalisation CHF*	Pas encore disponible
C Distribution GBP	LU0506532182	C Distribution GBP	LU0355356832
I Capitalisation USD	LU0507598224	I Capitalisation USD	LU0256332452

La Fusion s'appliquera également à toutes les catégories d'actions supplémentaires lancées avant la Date effective.

* Ces catégories d'actions seront lancées à la Date effective pour faciliter la Fusion.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Energy

Un compartiment de la SICAV Schroder International Selection Fund Action A de capitalisation libellée en EUR (LU0374901568)

Ce compartiment est géré par Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., membre du Groupe Schroders.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Le fonds vise une croissance du capital.

Politique d'investissement

Au moins les deux tiers du fonds (hors liquidités) seront investis dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés liées à l'énergie. Le fonds détiendra généralement moins de 50 sociétés et présente un biais en faveur des sociétés de petite et moyenne capitalisation.

Le fonds se concentre sur les plus fortes convictions de l'équipe de gestion, comprenant majoritairement des sociétés traditionnelles liées au pétrole et au gaz, mais également des sociétés impliquées dans les secteurs des infrastructures, des services publics et des énergies renouvelables et alternatives. Le fonds présente un biais en faveur des sociétés d'exploration et de production. Le gérant se concentre sur des sociétés assorties de perspectives de croissance sur le long terme, souvent soutenues par une hausse de la production et qui, selon le gérant, sont méconnues et sous-

évaluées par le marché. Selon nous, l'énergie est un thème d'investissement récurrent qui devrait continuer d'offrir aux investisseurs des performances attractives notamment sur le long terme.

Le fonds peut aussi investir dans d'autres instruments financiers et détenir des liquidités. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement et réduire le risque ou optimiser la gestion du fonds.

Indicateur de référence

Cette catégorie d'actions n'est pas gérée par rapport à un indice financier.

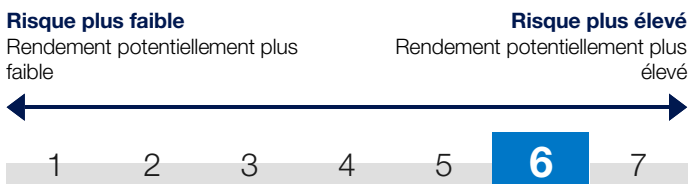
Fréquence des opérations de rachat

Vous pouvez demander le rachat de votre investissement. Le présent fonds fait l'objet de négociations quotidiennes.

Politique de distribution

Les revenus de cette catégorie d'actions sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement

La catégorie de risque a été calculée à l'aide de performances historiques et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque du fonds n'est pas garantie ; elle peut évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie dans la mesure où il peut être exposé à des risques plus élevés en recherchant une meilleure performance et sa valeur liquidative peut augmenter ou baisser en conséquence.

La catégorie de risque intègre le fait que cette catégorie de parts diffère de la devise de base du fonds.

Facteurs de risque

Les risques suivants peuvent avoir un impact sur la performance du fonds.

Risque de contrepartie : la contrepartie d'un instrument dérivé ou d'un autre accord contractuel ou produit financier synthétique peut se trouver dans l'incapacité d'honorer ses engagements envers le fonds, créant potentiellement une perte partielle ou totale pour le fonds.

Risque de change : le fonds peut être exposé à différentes devises. Les variations des taux de change peuvent entraîner des pertes.

Risque lié aux instruments dérivés : un instrument dérivé peut ne pas se comporter comme prévu et entraîner des pertes plus importantes que le coût de l'instrument dérivé.

Risque lié aux actions : les cours des actions fluctuent sur une base journalière, en fonction de plusieurs facteurs, dont notamment des informations d'ordre général, économique, sectoriel ou relatives à la société.

Risque lié à l'effet de levier : le fonds utilise des instruments dérivés à des fins d'effet de levier, ce qui le rend plus sensible à certaines fluctuations de marché ou de taux d'intérêt et peut entraîner une volatilité supérieure à la moyenne et un risque de perte.

Risque de liquidité : dans des conditions de marché difficiles, le fonds peut être dans l'incapacité de vendre un titre à sa vraie valeur ou de le vendre tout simplement. Ceci pourrait peser sur la performance et obliger le fonds à différer ou suspendre les rachats de ses actions.

Risque opérationnel : des défaillances au niveau des prestataires de services peuvent entraîner des perturbations dans les transactions des fonds, voire des pertes.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,92 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

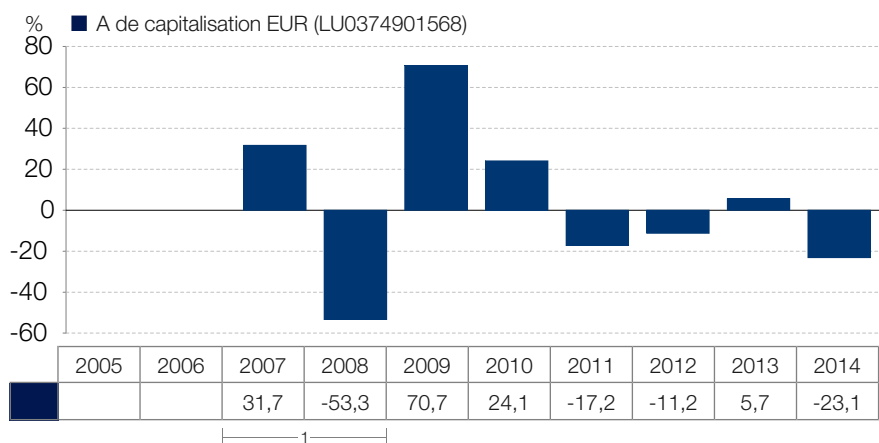
Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maximums. Dans certains cas, les frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir le montant effectif des frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en mai 2015 et peut varier d'un exercice à l'autre.

De plus amples informations sur les frais figurent à la Section 3 du prospectus du fonds.

Performances passées



1 La performance indiquée au cours de cette période est antérieure au lancement de cette catégorie d'actions et a été simulée en appliquant l'historique d'une catégorie d'actions similaire du fonds.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et peuvent ne pas se reproduire. La valeur des investissements peut fluctuer à la baisse comme à la hausse et il est possible que vous ne récupériez pas le montant que vous avez initialement investi.

Le diagramme montre les performances en euro après paiement des frais courants et des coûts des opérations de portefeuille. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus des calculs des performances passées.

Le fonds a été lancé le 30 juin 2006.

Informations pratiques

Dépositaire : J. P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir des informations complémentaires concernant ce fonds, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, tout éventuel rapport semestriel ultérieur et le dernier cours des actions auprès de la société de gestion du fonds sise 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg et sur le site www.schroders.lu/kid. Ces documents sont disponibles gratuitement en bulgare, en anglais, en français, en allemand, en grec, en hongrois, en italien, en polonais, en flamand, en néerlandais, en portugais et en espagnol.

Législation fiscale : Le fonds est assujéti à l'impôt au Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité : La responsabilité de Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient

trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fonds à compartiments multiples : Ce fonds est un compartiment d'un fonds à compartiments multiples, dont le nom figure en haut du présent document. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour le fonds à compartiments multiples dans son ensemble. Pour protéger les investisseurs, l'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de ceux des autres compartiments.

Échanges : Sous conditions, vous pouvez demander d'échanger votre investissement contre une autre catégorie d'actions au sein de ce fonds ou d'un autre fonds Schroder. Veuillez vous reporter au prospectus pour de plus amples informations.

Glossaire : Vous pouvez trouver une explication de certains des termes utilisés dans le présent document sur le site www.schroders.lu/kid/glossary.